

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DELEGUEE DE L'ANIMATION JEUNESSE

Descriptif de l'annonce :

Avis d'appel public à candidature – délégation de service public

Organisme acheteur : Commune de GOVEN

Objet du marché : Délégation de service public en application de l'article L. 1411-1 et s. du Code Général des Collectivités territoriales - Gestion déléguée de l'animation jeunesse.

Contenu du service : gestion de l'espace jeunes le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires.

Durée de la délégation : 3 ans

Lieu principal d'exécution : GOVEN (local municipal mis gratuitement à disposition).

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le délégataire percevra directement les prestations payantes auprès des usagers, les subventions des partenaires institutionnels (C.A.F. notamment) et une participation de la Commune.

Langues pouvant être utilisées dans la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Critères de sélection des candidatures : Garanties professionnelles et financières, expérience confirmée dans le domaine de l'animation de l'enfance, jeunesse et familles.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat remettra un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public. Le dossier permettra d'établir le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

Pièce 1 : une lettre de candidature,

Pièce 2 : un dossier descriptif détaillé de l'entreprise : extrait Kbis, actionnaires, moyens financiers, moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices,

Pièce 3 : un dossier de capacités et de références : toute information permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles ainsi que ses références détaillées dans le domaine de la gestion de l'animation jeunesse,

Pièce 4 : un dossier d'attestations et déclarations réglementaires soit :

- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales (justificatifs prévus par le décret no 97-638 du 31 mai 1997 et par l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié), ainsi que des attestations d'assurances si le candidat est en mesure d'en disposer,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231, L. 8241-1, et L. 8251-1 du Code du Travail, Une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect des obligations prévues par l'article L. 5212-1 du Code du Travail.

Date limite de réception des candidatures : 25 novembre 2009 à 12 h 00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les plis contenant les candidatures seront fermés et porteront la mention suivante : "Candidature pour la délégation du service public de l'animation - N'ouvrir qu'en commission". Les plis seront adressés ou déposés à "Monsieur le Maire – Mairie – 21 Rue de la Mairie – 35580 GOVEN".

Correspondante : Madame Nicole BLANCHET - tél. : 02 99 42 03 03 - Adresse internet : nicole.blanchet@mairie-goven.fr - Site : www.goven.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 octobre 2009.